

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BJ100HP

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : WEXT-JW3Y-0FK1-PU2P

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matières primaires dans l'industrie plastique

Restrictions d'emploi recommandées : A n'utiliser que conformément à nos recommandations.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis AG  
Trabrennstrasse 6-8, 1020 Vienne, L'Autriche  
Téléphone: +43 1 22400 0

Adresse électronique : [sds@borealisgroup.com](mailto:sds@borealisgroup.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1 760 476 3962 (3E), Code d'accès: 336296

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

anhydride maléique

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit brûle mais n'est pas classée comme inflammable.  
La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Le produit est un polypropylene polymère.

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|-------------------|----------------|--------------------------|
|--------------|-------------------|----------------|--------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

|                    | No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement |                                                                                                                                          |                      |
|--------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| anhydride maléique | 108-31-6<br>203-571-6<br>607-096-00-9   | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1A; H317<br>STOT RE 1; H372<br>EUH071 | $\geq 0,001 - < 0,1$ |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.  
En cas de contact de produit fondu avec la peau, refroidir avec beaucoup d'eau. NE PAS retirer le produit solidifié car le retrait pourrait entraîner de graves lésions de la peau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire.  
L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.
- Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Irritation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le composé principal dans le fumée est le monoxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le produit.  
Tout déversement de matière accidentel doit être immédiatement nettoyé afin de prévenir le risque de glissade.  
Recyclez ou éliminez correctement les matériaux en vrac.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**BJ100HP**

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |                                                                 |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : | Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises. Veiller à une ventilation adéquate. Une extraction locale peut être nécessaire. Éviter l'inhalation des poussières et des fumées d'extrusion. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Le personnel sensibilisé à ce composant ne devrait pas être permis de contrôler le produit. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion. Tous les équipements doivent être mis à la terre. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.                                                                                                                                                                                                                                               |
| Mesures d'hygiène                                               | : | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |                                                              |   |                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Il n'y a pas d'exigences particulières relatives à la sécurité de l'entreposage de ce produit. |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage             | : | Conserver dans un endroit sec.                                                                 |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |                                |   |                                                       |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | Matières premières pour les applications automobiles. |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.  
Une extraction locale peut être nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**BJ100HP**

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

## Équipement de protection individuelle

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux               | : Lunettes de sécurité<br>Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Protection des mains              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Matériel                          | : l'alcool polyvinylique (PVA, PVAL)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Matériel                          | : Gants en PVC ou autre matière plastique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Remarques                         | : Gants de protection conformes à EN 374.<br>Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements de protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Protection respiratoire           | : En cas de ventilation insuffisante: Respirateur avec filtre ABEK-P3 ou un appareil respiratoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mesures de protection             | : Les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés doivent être portés conformément à la Règlementation (EU) 2016/425.                                                                                                                                                                                                                                                 |

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

|                   |                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : Ne pas décharger dans l'environnement.<br>Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement. |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                       |                                     |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Etat physique                                                         | : granulés                          |
| Couleur                                                               | : couleur naturelle                 |
| Odeur                                                                 | : légère                            |
| Seuil olfactif                                                        | : Non applicable                    |
| Point/intervalle de fusion                                            | : 130 - 170 °C                      |
| Intervalle d'ébullition                                               | : Se décompose par chauffage.       |
| Inflammabilité                                                        | : Ce produit n'est pas inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Non applicable                    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : Non applicable, (solide)

Température d'auto-inflammation : > 320 °C

pH : Non applicable insoluble

Viscosité  
Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable insoluble

Pression de vapeur : Non applicable (solide)

Densité : 0,9 - 1,0 g/cm<sup>3</sup>

Taille des particules : 3 - 10 mm  
Méthode: Analyse d'images (à base de surface)

Caractéristiques de la particule

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable (solide)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est un thermoplastique stable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**BJ100HP**

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Produit:

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Remarques: Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
Mesures: En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**BJ100HP**

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADN, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |   |                                                                                                                   |
|------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                         |
| H314 | : | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                             |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                              |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                              |
| H334 | : | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.             |
| H372 | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## BJ100HP

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

EUH071 : inhalation.  
: Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

### Information supplémentaire

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements.  
Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Editeur : Borealis, Group Product Stewardship

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations relatives à la classification des composants proviennent des données du fournisseur de matières prem

### Classification du mélange:

Skin Sens. 1 H317

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

### Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

**Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.**

**Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.**

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**BJ100HP**

Version 3.1

Date de révision: 18.02.2025

Date précédente: 11.04.2024

---